
Séance du 6 Avril 2017

Nombre de membres

en exercice : 8
présents : 8
votants :

L' an 2017, le 6 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth Maire

Date de la convocation : 31/03/2017

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, MM : BACHELLIER Éric, DA SILVA Jean, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul

Secrétaire de séance : Monsieur DA SILVA Jean

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte de gestion 2016 dressé par M. BEVIERE, Receveur
- 2/ Approbation du compte administratif 2016
- 3/ Affectation du résultat
- 4/ Vote du budget 2017
- 5/ Désherbage des trottoirs, allées et espaces publics

1/ Approbation du compte de gestion 2016 dressé par M. BEVIERE, Receveur

Délibération 22/2017

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2/ Approbation du compte administratif 2016

Délibération 23/2017

Fonctionnement :

Dépenses :	140 725.38 Euros
Recettes :	205 229.16 Euros
Excédent de clôture :	64 503.78 Euros

Investissement :

Dépenses :	74 276.74 Euros
Recettes :	85 531.02 Euros
Excédent de clôture :	11 254.28 Euros

Hors de la présence de Madame HUGUET Elizabeth, Maire, sous la présidence de M. TASSIN Gérard, le Conseil Municipal approuve avec à l'unanimité, le compte administratif 2016.

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

3/ Affectation du résultat

Délibération 24/2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif, présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	168 247.59 €uros
- un déficit cumulé d'investissement de	- 34 910.57 €uros
Restes à réaliser en dépenses :	7 923.60 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **au compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) **42 834.17 €**
- **affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)** **125 413.42 €**
- **affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001)** **- 34 910.57 €**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

4/ Vote du budget 2017

Délibération 25/2017

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	310 233.42 euros
Section d'investissement :	214 274.17 euros
Total	524 507.59 euros

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2017.

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

5/ Désherbage des trottoirs, allées et espaces publics

Délibération 26/2017

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Rocher pour l'entretien des trottoirs, allées et espaces publics de la commune.

Le montant total du devis s'élève à 1 600.00 € HT, soit 1 920.00 euros TTC le passage à raison d'un minimum de 4 par an..

Le conseil municipal, décide de ne pas retenir le devis de l'entreprise Rocher.

Aucun (pour : 1, contre : 5, abstentions : 2)

Questions diverses :

Présences lors des bureaux de vote des 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin 2017
Secrétariat

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

BACHELLIER Éric	DA SILVA Jean	DENIS Bruno
FROMET Mathieu	GAUTHIER Hugues	TASSIN Gérard
	VAYSSET Jean-Paul	